

Ouverture du Marché de l'Energie et Gestion de l'Acheminement

GUIDE D'IMPLEMENTATION DES PROCESSUS ACHEMINEMENT

PROCESSUS DE CHANGEMENT DE DPM

Objet du document

Résumé : (nom de fichier = Guide d'implémentation du processus Changement de DPM V1.3.docx)

Ce document est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'informations.

Ce document doit permettre aux fournisseurs de comprendre les échanges entre leur système d'information et celui de GRDF notamment les échanges de flux de publications ainsi que les échanges WebServices suite à l'activation des processus de gestion de l'acheminement.

Ce guide est applicable

Historique des modifications

Version	Date	Nature de la modification
V1.0	31/08/2015	[V10] Création du document.
V1.1	16/02/2016	[V10] – Retrait de 2 règles de gestion sur la vérification de la date d'effet contractuelle prévisionnelle (%DECP%) avec la MES ou de la CHF en cours du fournisseur.
V1.2	02/03/2017	[V17.2] Mise à jour des canaux de formulation d'une demande de Changement de DPM
V1.3	27/09/2019	[Hors version] Mise à jour de la charte graphique Précisions documentaires diverses

Sommaire

1. Objet du document.....	4
1.1. Cible :.....	4
1.2. Contenu et objectif :.....	4
1.3. Limites :.....	4
1.4. Références :.....	4
2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus.....	5
2.1. Définition de la demande de Changement de DPM	5
2.2. Demande de Changement de DPM et demandes en cours	5
2.3. Date d'effet contractuel.....	5
2.4. Cycle de vie de la demande de Changement de DPM.....	6
2.4.1. Cycle de vie nominal de la demande de Changement de DPM	6
2.4.2. Synthèse.....	7
2.5. Canaux de formulation d'une demande de Changement de DPM.....	8
3. Processus de Changement de DPM	9
3.1. Changement de DPM.....	9
3.1.1. Logigramme	9
3.1.2. Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de Changement de DPM.....	10
3.1.3. Etape 2 : Enregistrer la demande de Changement de DPM.....	14
3.1.4. Etape 3 : Traiter la demande de Changement de DPM.....	15
3.1.5. Etape 4 : Solder la demande de Changement de DPM.....	16
3.1.6. Etape 5 : Intégrer les frais.....	16
3.1.7. Etape 6 : Intégrer la date de publication.....	17

1. Objet du document

1.1. Cible :

Le présent guide d'implémentation des processus acheminement est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'information.

1.2. Contenu et objectif :

Le guide d'implémentation du processus Changement de Date de Publication Mensuelle (DPM) décrit, dans sa globalité, le cycle de vie de la demande. Il a pour objectif de mettre en perspective les étapes de la demande de Changement de date de publication avec les échanges via les différents canaux mis à disposition des fournisseurs par GRDF.

1.3. Limites :

Le présent document n'a pas pour vocation de présenter :

- Les modalités de saisie d'une demande de Changement de DPM sur le **Portail Fournisseur**
- Les modalités de dépôt d'un fichier de demandes en masse
- Les spécifications des fichiers de publications
- La visualisation du suivi des demandes sur le portail

1.4. Références :

Pour obtenir des informations plus spécifiques concernant les documents de références associés à ce guide, les définitions et concepts clés employées dans ce guide, il convient de se référer au guide transverse d'implémentation des processus. Le référentiel de documentation SI à disposition des fournisseurs est disponible sur le site gtg2007.com et sur le site **Portail Fournisseur (Espace Documentation)**.

2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus

L'objectif de ce paragraphe est de rappeler les grands principes du processus **Changement de DPM**.

2.1. Définition de la demande de Changement de DPM

La date de publication mensuelle (DPM) est la date à laquelle GRDF met à disposition du fournisseur les données de consommation de la télé-relève mensuelle ou semestrielle dans le cadre du processus de publication des relevés.

La demande de Changement de DPM permet à un fournisseur de changer la date de publication d'un PCE télé-relevé, dont la fréquence de relève est mensuelle « 1M ». Cette prestation n'implique pas d'intervention.

2.2. Demande de Changement de DPM et demandes en cours

Lorsque le fournisseur formule une demande de Changement de DPM, d'autres demandes peuvent être en cours pour le PCE.

Le tableau ci-dessous synthétise, en fonction du type de demande en cours à la date de soumission de la demande de Changement de DPM, les impacts sur la demande en cours ou sur la demande soumise.

Type de la demande en cours à la date de soumission de Changement de DPM	Impacts sur la demande en cours	Impacts sur la demande de DPM soumise
Changement de DPM du même fournisseur	Aucun	La demande soumise est rejetée.
MES ou CHF du fournisseur (CDG-F en cours de rattachement) à l'origine de la demande de DPM	Aucun	Mise en attente de la demande de Changement de DPM jusqu'à la réalisation de la demande de MES ou CHF en cours.
CHAR / MHS émise par le fournisseur à l'origine de la demande de DPM	Aucun	La demande soumise est rejetée si la date demandée de DPM est \geq à la date d'effet contractuelle prévisionnelle de la demande de CHAR (MHS sèche correspondante) ou de MHS en cours (demandée par le même fournisseur).
MES / CHF d'un autre fournisseur	Aucun	La demande soumise est rejetée si la date demandée de DPM est \geq à la date d'effet contractuelle prévisionnelle de la demande de MES/CHF en cours (demandée par un autre fournisseur).

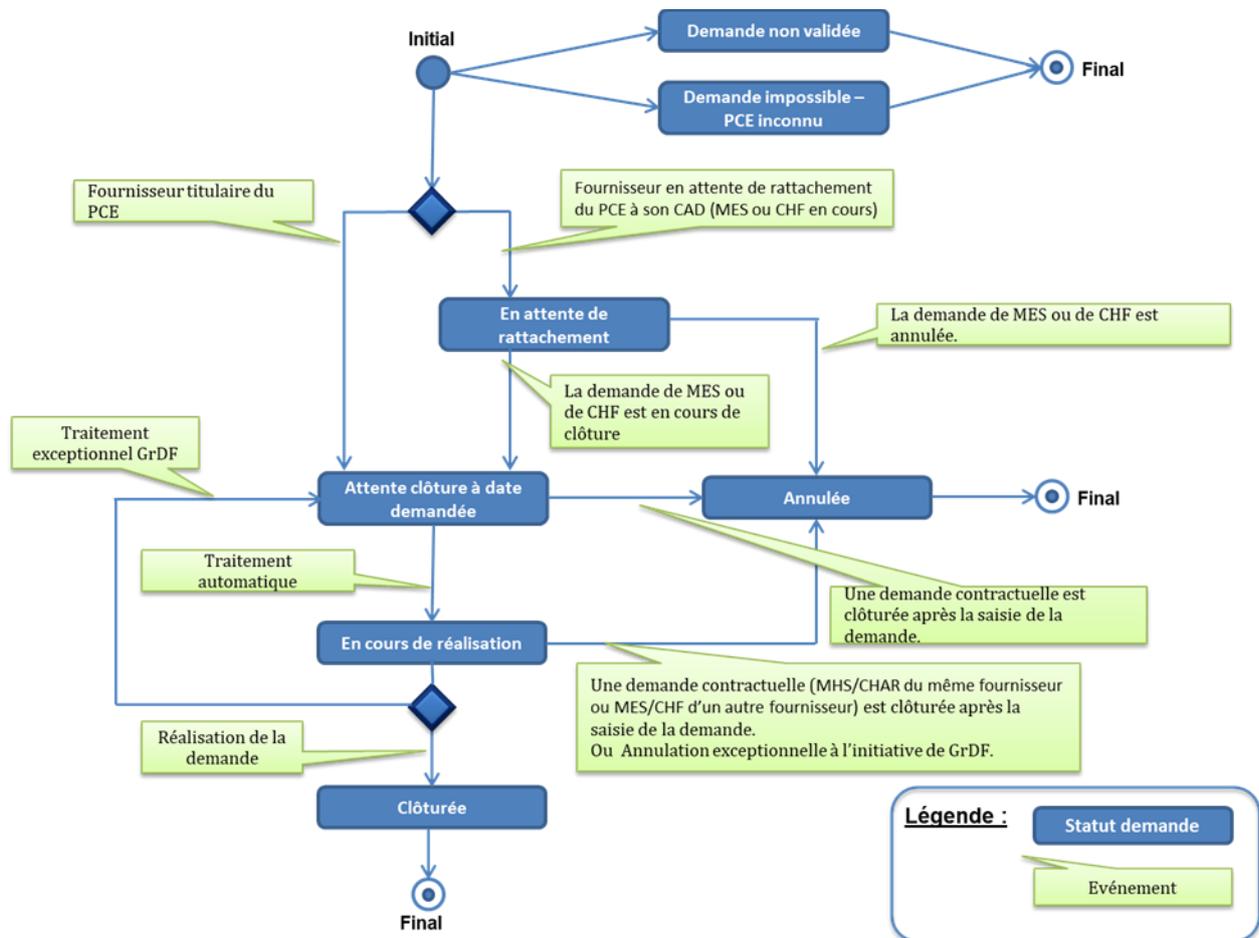
2.3. Date d'effet contractuel

Aucune date d'effet contractuel n'est définie dans le processus de Changement de DPM.

2.4. Cycle de vie de la demande de Changement de DPM

2.4.1. Cycle de vie nominal de la demande de Changement de DPM

Le logigramme ci-dessous représente le cycle de vie nominal d'une demande de Changement de DPM



Les statuts présentés dans le logigramme ci-dessus sont définis dans le guide d'implémentation des processus de gestion des demandes.

2.4.2. Synthèse

Le tableau ci-dessous permet de prendre connaissance des transitions possibles d'un statut à l'autre dans le cycle de vie de la demande de Changement de DPM :

Statut en cours	Statut(s) précédent(s) possible(s)	Statut(s) suivant(s) possible(s)
Demande non validée	- ⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent	Le statut 'Demande non validée' est un statut final.
Demande impossible – PCE inconnu	- ⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent.	Le statut 'Demande impossible - PCE inconnu' est un statut final.
En attente de rattachement	- ⇒ Le fournisseur non titulaire du PCE doit d'abord créer une MES ou un CHF avant de créer la DPM. A la soumission de la demande, si le fournisseur n'est pas titulaire du PCE, la demande est en attente de réalisation de la MES ou CHF pour devenir titulaire du PCE. Il n'y a donc pas de statut précédent.	Attente clôture à date demandée ⇒ Le Fournisseur est devenu titulaire du PCE la demande de Changement de DPM est traitée
		Annulée ⇒ La demande contractuelle de MES ou de CHF pour devenir titulaire du PCE est annulée.
Attente clôture à date demandée	⇒ A la soumission de la demande, elle est validée sans étape intermédiaire. Il n'y a donc pas de statut précédent dans ce cas.	En cours de réalisation ⇒ Traitement automatique d'OMEGA.
	En attente de rattachement ⇒ Le Fournisseur est devenu titulaire du PCE.	Annulée ⇒ Une demande contractuelle sur le même PCE est clôturée après la saisie de la demande de Changement de DPM.
En cours de réalisation	Attente clôture à date demandée ⇒ Traitement automatique d'OMEGA.	Clôturée ⇒ La demande de Changement de DPM est réalisée.
		Annulée ⇒ Une demande contractuelle sur le même PCE est clôturée après la saisie de la demande de Changement de DPM. ou Annulation exceptionnelle à l'initiative de GRDF.
		Attente clôture à date demandée ⇒ Traitement exceptionnel par GRDF.
Annulée	En attente de rattachement ⇒ La demande contractuelle de MES ou de CHF pour devenir titulaire du PCE est annulée.	Le statut 'Annulée' est un statut final.
	Attente clôture à date demandée ⇒ Une demande contractuelle est clôturée après la saisie de la demande.	
	En cours de réalisation ⇒ Annulation exceptionnelle à l'initiative de GRDF. ou Une demande contractuelle est clôturée après la saisie de la demande.	

Statut en cours	Statut(s) précédent(s) possible(s)	Statut(s) suivant(s) possible(s)
Clôturée	<p>En cours de réalisation ⇒ La demande est réalisée.</p>	Le statut 'Clôturée' est un statut final.

2.5. Canaux de formulation d'une demande de Changement de DPM

Le fournisseur a la possibilité de formuler une demande de Changement de DPM :

- depuis le **Portail Fournisseur**
- en déposant un fichier de demandes en masse
- depuis le WS mis à disposition par GRDF

3. Processus de Changement de DPM

L'objet de ce chapitre est de présenter, en fonction des étapes du processus de Changement de DPM, les échanges entre le système d'information des fournisseurs et GRDF notamment les échanges de flux de publications.

La description de chacun de ces échanges comprend **les informations clés** transmises (champ concerné, libellé, valeur et signification du champ).

Pour connaître l'exhaustivité des données échangées lors du processus de Changement de DPM, il convient de se reporter aux guides d'implémentation des publications (SDEM, FPRE, ETEC).

Pour chacune des variantes du processus, un logigramme présente l'enchaînement des principales étapes du processus. La légende ci-dessous permet de faciliter la compréhension des logigrammes.

Légende :

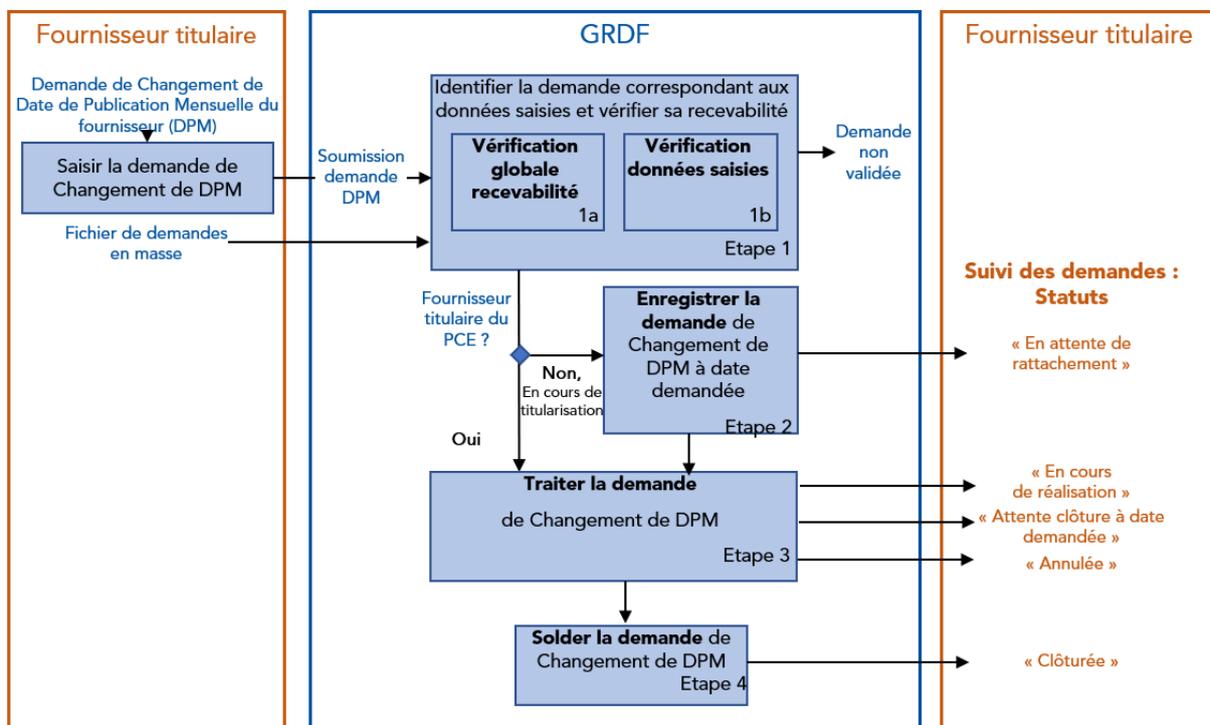


3.1. Changement de DPM

La demande de Changement de DPM correspond au cas métier suivant : le fournisseur souhaite lisser la réception des données de consommation, et donc des relèves cycliques, de son portefeuille de PCE télé-relévés dont la fréquence de relève est mensuelle « 1M ».

3.1.1. Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs.



Nota : Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.

3.1.2. Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de Changement de DPM

3.1.2.1. Vérification de la recevabilité de la demande de Changement de DPM

L'étape « vérifier la recevabilité de la demande de Changement de DPM » correspond à l'étape de soumission de la demande.

Cette étape peut être subdivisée en deux sous étapes :

- Etape 1a : vérification globale de la recevabilité de la demande.
- Etape 1b : vérification des données saisies dans la demande.

Lors de ces deux étapes, un contrôle sur la simultanéité des demandes est également effectué. En effet, lorsqu'un fournisseur soumet une demande à GRDF, d'autres demandes peuvent être en cours sur le même PCE (§ [2.2. Demande de Changement de DPM et demandes en cours](#))

Le tableau ci-dessous permet d'identifier, pour le **Portail Fournisseur**, les deux étapes qui consistent en la vérification de la recevabilité de la demande.

NB : Pour les demandes transmises par le canal des demandes en masse, les contrôles de recevabilité sont effectués, dans le système d'information de GRDF, une fois le fichier transmis.

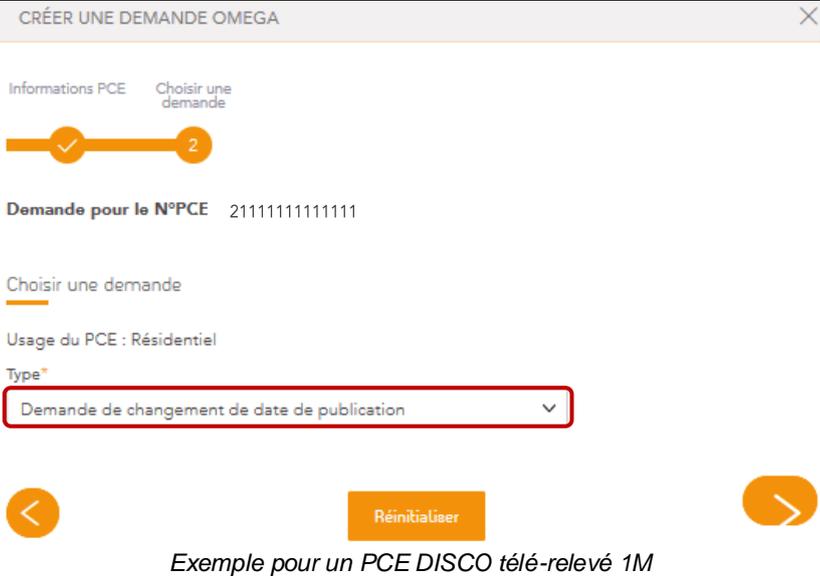
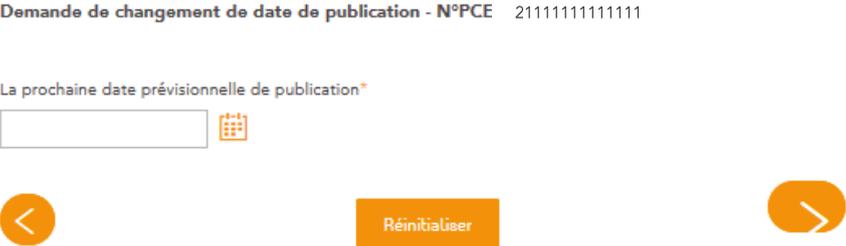
Uniquement dans ce cas, la non recevabilité de la demande est communiquée par l'affichage de codes motifs :

- sur le **Portail Fournisseur**, le libellé correspondant est affiché dans l'écran de suivi des demandes
- dans la publication suivi des demandes

Le suivi de la demande n'est pas disponible via le Webservice SuiviDemande.

Ce point est détaillé dans le paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Canal	Portail
Étape 1a	Écran de saisie d'une demande par PCE : Saisie d'un type de demande Cet écran permet de sélectionner le type de demande à créer. L'utilisateur accède à cet écran s'il a saisi auparavant le numéro de PCE sur lequel il souhaite effectuer la demande de Changement de DPM. La demande peut être sélectionnée si le lien correspondant est actif. Pour une demande de Changement de DPM, le lien est actif uniquement si le PCE est télé-relevé et la fréquence de relève est 'mensuelle'. <i>Selon le type de demande, le lien est actif / inactif en fonction des critères suivants :</i> - Type du PCE : DISCO, SAM - Etat du PCE: Télé-relevé, non télé-relevé - Fréquence de relève du PCE : mensuelle (1M), semestrielle (6M),.. A la sélection du type de demande, un premier contrôle de recevabilité de la demande est effectué à partir des données du PCE concerné.

	 <p style="text-align: center;"><i>Exemple pour un PCE DISCO télé-relevé 1M</i></p>
<p>Étape 1b</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">vérification des données saisies dans la demande</p>	<p style="text-align: center;">Écran de saisie d'une demande de Changement de DPM</p> <p>Cet écran permet à l'utilisateur de renseigner les données correspondantes à sa demande de Changement de DPM. A la validation des données saisies, un contrôle de recevabilité est effectué.</p>  <p>Demande de changement de date de publication - N°PCE 21111111111111</p> <p>La prochaine date prévisionnelle de publication*</p> <p>La Date demandée doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélectionnée dans la liste déroulante : choix d'un jour de 1 à 28 • différente de la DPM actuelle, sinon le message suivant s'affiche : « La date de publication mensuelle demandée est identique à la date de publication actuelle. Veuillez sélectionner une nouvelle date. » <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la saisie de la demande de DPM a lieu avant les 5 derniers jours ouvrés du mois, alors la DPM est valorisée à JJ/M+1/AAAA. Pour le mois de décembre de l'année en cours, la DPM est valorisée à JJ/01/AAAA+1. • Sinon, si la saisie de la demande de DPM a lieu dans les 5 derniers jours ouvrés du mois, alors la DPM est valorisée à JJ/M+2/AAAA. Pour les mois de novembre et décembre de l'année en cours, la DPM est valorisée à JJ/M-10/AAAA+1. <p><i>Jour ouvré : du lundi au vendredi, hors jour férié.</i> <i>JJ : date demandée</i> <i>MM : mois en cours</i> <i>AAAA : année en cours</i></p> <p><i>On pourra visualiser la prochaine date prévisionnelle de publication sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'écran de synthèse de la demande :

 Synthèse de la demande

1

2

3

4

Informations PCE

N°PCE
21111111111111

Adresse

N° Voie 8 B	Voie RUE DE LA BARRE
Commune PERPIGNAN	Code postal* 66000

Choisir une demande

Type de demande*
Demande de changement de date de publication

Informations fournisseur 

Référence fournisseur

Téléphone

Commentaire PDLA

Observation

Informations contractuelles 

Date demandée **11/07/2019**



Réinitialiser

Envoyer

NB : Lorsque la recevabilité est refusée, le statut associé à cette demande non recevable est 022 « Demande impossible – PCE inconnu » ou 023 « Demande non validée ».

🔗 Pour plus d'informations sur le suivi de ces demandes, se référer au guide transverse du processus de gestion des demandes.

3.1.2.2. Règles de recevabilité d'une demande de Changement de DPM et codes motifs associés (canal des demandes en masse)

Ce paragraphe a pour objectif de détailler les règles de recevabilité et les codes motifs de non recevabilité associés à la demande de Changement de DPM.

Les règles de recevabilité sont appliquées quel que soit le canal par lequel la demande a été soumise.

Les codes motifs de non recevabilité de la demande sont communiqués aux fournisseurs lorsque la demande de Changement de DPM a été transmise par le canal demandes en masse.

Ils sont visibles :

- sur le **Portail Fournisseur**, dans l'écran de suivi des demandes (uniquement libellé du code motif)
- dans la publication suivi des demandes

Le suivi de la demande n'est pas disponible via le Webservice SuiviDemande.

La liste des codes motifs de non recevabilité ci-dessous présente les codes motifs de non recevabilité les plus courants et n'est pas exhaustive. Il convient de se référer au guide d'implémentation du flux suivi des demandes (SDEM) pour obtenir la liste exhaustive des codes motifs.

NB : Dans les tableaux présentés ci-dessous :

- Lorsqu'un code motif est signalé comme « **Warning** », la demande n'a pas été validée dans le SI du GRDF mais si le fournisseur corrige la donnée signalée comme erronée dans le fichier de demandes en masse, la demande sera alors recevable à la (re)soumission du fichier.
- Lorsqu'un code motif est signalé comme « **Bloquant** », la demande n'a pas été validée et même si le fournisseur apporte une correction sur les données de la demande dans le fichier de demandes en masse, celle-ci ne pourra être recevable à la (re)soumission du fichier.

Etape 1a : Vérification globale de la recevabilité de la demande de Changement de DPM

Le tableau ci-dessous présente les principales règles de recevabilité liées à cette étape, ainsi que les codes motifs associés :

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM)	Warning	Bloquant
Vérification de l'existence du PCE	Le PCE n'existe pas.	111	-	√

Etape 1b : Vérification des données saisies dans la demande de Changement de DPM

Le tableau ci-dessous présente les principales règles de recevabilité liées à cette étape, ainsi que les codes motifs associés :

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM)	Warning	Bloquant
Vérification du rattachement du PCE au CDG-F (ex CAD) du fournisseur demandeur ou si une demande de MES ou de CHF pour ce fournisseur est en cours	Le PCE n'est pas rattaché ou en cours de rattachement à votre CAD.	520	-	√
Vérification de la fréquence du PCE (=1M)	La fréquence du PCE ne permet pas de réaliser une demande de Changement de date de publication.	524	-	√
Vérification de MES/CHF d'un autre fournisseur, ou de MHS ou de CHAR en cours sur le PCE	Une demande contractuelle est en cours sur ce PCE.	525	-	√
Vérification de la différence de date demandée de DPM par rapport à la date de publication actuelle	La date de publication mensuelle demandée est identique à la date de publication actuelle. Veuillez renouveler votre demande.	526	√	-
Vérification si une demande de Changement de DPM est déjà en cours sur ce PCE	Une demande similaire est déjà en cours sur ce PCE.	527	-	√

3.1.3. Etape 2 : Enregistrer la demande de Changement de DPM

3.1.3.1. Description de l'étape

L'enregistrement de la demande de Changement de DPM est effectué si la demande a passé les contrôles de recevabilité avec succès.

Deux cas sont recensés.

3.1.3.2. Cas Fournisseur titulaire du PCE

Si le fournisseur est titulaire du PCE, l'enregistrement de la demande de Changement de DPM est effectué directement si la demande a passé les contrôles de recevabilité avec succès.

Il n'y a pas d'étape associée.

3.1.3.3. Cas fournisseur en attente de rattachement du PCE à son CDG-F

L'étape « Enregistrer la demande de Changement de DPM (Fournisseur en attente d'être titulaire du PCE) » correspond à l'étape d'attente de titularisation du PCE par le fournisseur (qui a formulé une demande de Mise en service ou de Changement de Fournisseur qui est encore en cours) et au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès.

Pour un fournisseur titulaire ou en attente d'être titulaire du point, les règles suivantes s'appliquent :

- Si la date de saisie de la demande (ou de réception du fichier de demandes en masse par Omega) est avant les 5 derniers jours ouvrés du mois, alors la DPM est valorisée à JJ/M+1/AAAA.
Le cas échéant, pour le mois de décembre de l'année en cours, la DPM est valorisée à JJ/01/AAAA+1.
- Si la date de saisie de la demande (ou de réception du fichier de demandes en masse par Omega) est dans les 5 derniers jours ouvrés du mois, alors la DPM est valorisée à JJ/M+2/AAAA.
Le cas échéant, pour les mois de novembre et décembre de l'année en cours, la DPM est valorisée à JJ/M-10/AAAA+1.

Avec :

Jour ouvré : du lundi au vendredi, hors jour férié

JJ : date demandée

MM : mois en cours (ou mois de réception du fichier de demandes en masse)

AAAA : année en cours (ou année de réception du fichier de demandes en masse)

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

Rappel : *Le suivi de la demande ne peut pas être consulté via le WebService SuiviDemande.*

3.1.3.4. Suivi des demandes (SDEM)

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de Changement de date de publication
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au dimanche)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de changement de DPM est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM	
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande de Changement de DPM dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9
Code du statut de la demande	135 (En attente de rattachement)	Identifiant du statut	17
Date demandée	Prochaine date prévisionnelle de publication	Dernière date demandée	20

3.1.4. Etape 3 : Traiter la demande de Changement de DPM

3.1.4.1. Description de l'étape

L'étape « Traiter la demande de Changement de DPM » correspond au traitement de la demande de Changement de DPM du PCE par le système d'information de GRDF.

Cela a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - La mise à jour du flux d'information sur le suivi de la demande envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - La mise à jour des informations contenues dans le **Portail Fournisseur** dans l'écran : Suivi des demandes.

Rappel : Le suivi de la demande ne peut pas être consulté via le WebService SuiviDemande.

3.1.4.2. Suivi des demandes (SDEM)

- Présentation générale du flux de suivi des demandes

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Traitement de la demande de Changement de DPM dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 du traitement de la demande de Changement de DPM
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de changement de DPM est en cours de traitement.

Description générale		Flux SDEM	
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant
Code du statut de la demande	50 (En cours de réalisation)	Identifiant du statut	17

Description générale		Flux SDEM	
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date demandée de la demande de changement de DPM	Dernière date demandée	20

3.1.5. Etape 4 : Solder la demande de Changement de DPM

3.1.5.1. Description de l'étape

L'étape « Solder la demande de Changement de DPM » correspond à l'étape de clôture de la demande de Changement de DPM. La demande est clôturée dans le SI de GRDF et l'information est mise à la disposition du fournisseur demandeur.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - La mise à jour du flux d'information sur le suivi de la demande envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - La mise à jour des informations contenues dans le **Portail Fournisseur** dans l'écran : Suivi des demandes.

Rappel : Le suivi de la demande ne peut pas être consulté via le WebService SuiviDemande.

3.1.5.2. Suivi des demandes (SDEM)

- Présentation générale du flux de suivi des demandes

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de Changement de DPM
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de Changement de DPM
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de Changement de DPM est clôturée.

Description générale		Flux SDEM	
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant
Code du statut de la demande	10 (Clôturée)	Identifiant du statut	17
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de la clôture de la demande de Changement de DPM	Date de changement de statut	18

3.1.6. Etape 5 : Intégrer les frais

3.1.6.1. Description de l'étape

L'étape « intégrer les frais » correspond à l'étape de réception des frais relatifs à la demande de Changement de DPM. Lorsque l'intervention a été réalisée sur le terrain, les frais prévisionnels sont intégrés dans le système d'information de GRDF et mis à la disposition du fournisseur à l'origine de la demande.

3.1.6.2. Frais prévisionnels (FPRE)

- Présentation générale du flux frais prévisionnels

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Frais prévisionnels
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des frais dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des frais dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des frais prévisionnels relatifs à la réalisation du Changement de DPM.

Numéro	Nom	Valeur commentaire
6	Origine de la prestation	F : Fournisseur
7	Type d'envoi	F : 1er envoi
8	Date de réalisation de la prestation	Date de clôture de la demande
9	Code frais	Code associé à la prestation
11	Montant	Montant du frais

NB :

- Ces frais sont visualisables via le portail GRDF dans l'écran de visualisation des frais prévisionnels (rubrique Contrat) jusqu'à leur facturation.
- A une demande peuvent être associés 0 à n frais, en fonction de la situation du compteur et inversement, un frais peut être associé à 0 ou 1 demande.

3.1.7. Etape 6 : Intégrer la date de publication

3.1.7.1. Description de l'étape

L'étape « Intégrer la date de publication » correspond à la communication de la date du prochain relevé du compteur par GRDF. La prise en compte de la demande de Changement de DPM déclenche automatiquement l'émission d'un flux porteur de la DPM.

Pour plus de détails, se référer au guide d'implémentation de la publication ETEC.

3.1.7.2. Evènements techniques (ETEC)

- Présentation générale du flux événements techniques

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Evènements techniques
Evènement déclencheur de la publication du fichier	La publication ETEC se déclenche lors d'une MES sèche, MES-NL ou d'un CHF (flux S, flux L et flux F) ou encore lors d'une demande de changement de date de publication
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration d'une MES sèche, MES-NL ou d'un CHF (flux S, flux L et flux F) ou encore lors d'une demande de changement de date de publication dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE

- Informations clés contenues dans le fichier

Numéro	Nom	Type	Long	Format	Valeur commentaire
1	Type d'évènement	Alpha-numériques	X(2)		01 : Si le PCE est non télé-relevé alors le type d'évènement est un évènement DTR. 02 : Si le PCE est télé-relevé 1M alors le type d'évènement est un évènement DPM.

2	PDLA	Alpha-numériques	X(13)		
3	Commentaire libre fournisseur	Alpha-numériques	X(25)		
4	Indicateur Pro part	Alpha-numériques	X(4)		Résidentiel / Non Résidentiel
5	Id PCE	Alpha-numériques	X(14)		
6	Date Théorique de prochaine valeur	Date	9(8)	AAAAMMJJ	
7	Date de Publication Mensuelle	Date	9(8)	AAAAMMJJ	La date de publication mensuelle est initialisée lors de passage en télé-relevé via l'algorithme de lissage et elle sera mise à jour via une nouvelle prestation « demande de changement de date de publication ». La publication ETEC est déclenchée lors d'une MES sèche, MES-NL ou d'un CHF ou encore lors d'une demande de changement de date de publication.